



18 cdd cumulés en 1 an dans le meme service quels sont mes droits

Par **sybille**, le **24/11/2009** à **12:16**

Bonjour, merci de l'attention que vous porterez à ma situation. j'ai signé et effectué 18 contrats cdd dans la même association "privée" (sous la ccn66), et ce dans le même service et en une année on m'a dit que c'était tout à fait hors la loi, ai-je le droit de prétendre à quelque chose (cdd par ex, ou autre), et comment, quelles démarches ?

[s] j'ai occupé la même fonction (éducative), dans un premier temps j'ai été employé sous le statut d'étudiant éducateur et depuis l'obtention de mon diplôme -fin juin-, d'éducateur. les motifs étaient soit remplacement d'arrêt maladie, soit de personne ayant pris des congés, ou en délégation syndicale. Lors de ces contrats j'ai travaillé dans la même association et le même service qui comprend plusieurs sites sur lesquels j'ai pu remplacer, chapeauté par un même directeur de service.

Pour ce qui est de la durée des contrats cela s'est échelonné de 8 heures (une journée) à plusieurs de suite (2 semaines à 1 mois) et là plus récemment 2 mois (où la date de fin n'était pas inscrite mais correspondait "au retour ou départ de l'association" de la personne en arrêt que je remplaçais), j'y suis actuellement encore pour 1 mois. Les 18 cdd ont eu lieu depuis le premier janvier 2009 (je suis embauché dans cette asso pour des remplacements ponctuels depuis 2008), chaque mois de 2009, j'ai donc été embauché une à trois fois par mois, environ, et ce comme je le dis plus haut pour des durées variables.

qu'en pensez vous ?